

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 649 969 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
18.06.1997 Bulletin 1997/25

(51) Int Cl.⁶: **E06B 3/58, E06B 3/68**

(21) Numéro de dépôt: **94402322.5**

(22) Date de dépôt: **17.10.1994**

(54) **Dispositif de verrouillage d'une parclose pour façade de devanture et devanture équipée d'un tel dispositif**

Verriegelungsvorrichtung einer Glashalteleiste für Schaufenster und ein so ausgerüstetes Schaufenster

Device for locking moulting strips for shop windows and shop windows equipped with such a device

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB GR IE IT LI LU NL PT

(30) Priorité: **18.10.1993 FR 9312374**

(43) Date de publication de la demande:
26.04.1995 Bulletin 1995/17

(73) Titulaire: **ALCAN FRANCE**
F-31300 Toulouse (FR)

(72) Inventeur: **Cassard, Michel**
F-31850 Mondouzil (FR)

(74) Mandataire: **Desaix, Anne**
Ernest Gutmann - Yves Plasseraud S.A.
3, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
DE-A- 2 820 571 **DE-A- 3 925 197**
GB-A- 1 600 358 **US-A- 2 917 793**

EP 0 649 969 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention est relative à un dispositif de verrouillage, permettant d'immobiliser une parclose amovible sur une structure de support fixe, et s'applique plus particulièrement quoique non exclusivement à la réalisation de devantures de magasins ou commerces de galeries marchandes ou autres. L'invention concerne donc également les devantures de ce genre munies de parcloles extérieures fixées au moyen d'un tel dispositif de verrouillage.

On sait que, dans les réalisations modernes de magasins ou locaux commerciaux divers, la devanture de ceux-ci est généralement constituée par une paroi vitrée, de dimensions parfois importantes, réalisées au moyen d'une ou plusieurs plaques de verre appliquées et posées sur une structure de support périphérique, disposée derrière la paroi, par rapport à la face de celle-ci dirigée vers la rue ou un passage situé à l'extérieur du magasin. La paroi vitrée une fois posée sur des cales de centrage et de positionnement, puis fixée vis-à-vis de sa structure de support, en étant notamment plaquée sur celle-ci, est fréquemment équipée de baguettes formant caches, montées au droit des bords latéraux de la paroi, notamment pour couvrir l'espace généralement étroit qui sépare celle-ci d'un retour latéral de la structure porteuse ou d'une paroi vitrée voisine, située dans le plan et le prolongement de la première.

Ces baguettes, usuellement appelées parcloles, sont solidaires de la structure de support à travers l'espace précité, leur fixation devant être particulièrement sûre pour éviter en particulier que des passants indisciplinés ne puissent les retirer facilement, accéder alors aux côtés ainsi dégagés de la paroi vitrée et retirer celle-ci sans difficulté en permettant de pénétrer dans le magasin et de dérober les marchandises exposées en vitrine derrière la paroi.

Par ailleurs, en cas de bris de celle-ci, il est nécessaire de pouvoir démonter aisément ces parcloles pour procéder de la manière la plus rapide au remplacement de la paroi brisée par une autre, en limitant ainsi le temps d'immobilisation de la devanture du magasin.

La présente invention vise donc un dispositif de verrouillage plus spécialement adapté à la fixation d'une telle parclose sur une structure de support comportant un montant parallèle à la parclose et disposé derrière celle-ci par rapport à une paroi vitrée ou autre contre la surface externe de laquelle elle s'applique, ce dispositif étant sur, procurant une fixation efficace vis-à-vis de la structure, étant rapide à mettre en oeuvre tant pour le montage que le démontage de la parclose et présentant une grande simplicité de conception, ce dispositif ne nuisant en aucune façon à l'esthétique de la devanture en étant entièrement caché par la parclose et complètement contenu à l'intérieur du montant.

A cet effet, le dispositif de verrouillage (comme précisé dans la revendication 1) considéré, entre un montant allongé d'une structure porteuse pour une paroi vi-

trée appliquée contre celle-ci et une parclose en forme générale de baguette s'étendant parallèlement au montant, présentant une partie de préférence plane disposée contre la paroi vitrée en appui sur la face de celle-ci opposée au montant de la structure, la parclose comportant une extension s'étendant perpendiculairement à sa partie par préférence plane et s'engageant dans une ouverture ménagée dans un logement du montant prévu en regard, où cette extension est, d'une part munie d'un filetage interne avec lequel coopère une vis de serrage dont le corps traverse le fond du logement opposé à son ouverture recevant l'extension de la parclose et dont la tête est en appui sur une portée du montant, de telle sorte que la rotation de la vis provoque le rapprochement de la parclose par rapport au montant jusqu'à leur blocage mutuel de part et d'autre de la paroi vitrée et en ce qu'elle présente d'autre part la forme d'un manchon tubulaire, apte à s'engager coaxialement, dans le logement du montant présentant le même profil, caractérisé par cette extension comportant à son extrémité pénétrant dans le logement une collerette externe en saillie, apte à se fixer à la façon d'un clip sur une nervure en relief prévue dans la paroi interne du logement à la fin de la course de rapprochement de la parclose par rapport au montant.

US-A-2 917 793 décrit un dispositif qui possède toutes les caractéristiques de la première partie de la revendication 1. D'autres dispositifs similaires sont connus des documents DE-A-2 820 571 et DE-A-3 925 197.

Selon une autre caractéristique du dispositif considéré, la tête de la vis de serrage est appliquée contre le fond d'un évidement ouvert prévu dans le montant, formant la portée d'appui de cette vis, l'évidement comprenant un passage central traversé par le corps de la vis.

De préférence, l'évidement recevant la tête de la vis de serrage est apte à être fermé par un couvercle engagé dans celui-ci, en cachant la tête vis-à-vis de l'extérieur du montant.

Selon encore une autre caractéristique, la parclose comporte, dans sa partie plane, à distance de son extension, des joints d'étanchéité montés dans des griffes d'immobilisation délimitées dans les côtés de la parclose, ces joints venant s'appliquer sur la surface externe de la paroi vitrée. De préférence, le montant comporte des griffes d'immobilisation similaires pour des joints d'étanchéité homologues appliqués contre la surface interne opposée de la paroi.

D'autres caractéristiques d'un dispositif de verrouillage d'une parclose sur une structure de support pour la paroi vitrée formant la façade d'une devanture, ainsi que de la devanture équipée de parcloles immobilisées par un tel dispositif, apparaîtront encore à travers la description qui suit d'un exemple de réalisation, donné à titre indicatif et non limitatif, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- La Figure 1 est une vue schématique en perspective d'une devanture comprenant une structure de

support pour une paroi vitrée et des parcloles entourant celle-ci par l'extérieur, à immobiliser à l'aide du dispositif selon l'invention.

- Les Figures 2 et 3 sont des vues en coupe transversale à plus grande échelle des parcloles envisagées sur la Figure 1, selon deux variantes de réalisation, respectivement adaptées à un montage dans un côté ou dans une partie courante de la structure de support.

Sur la Figure 1, la référence 1 désigne dans son ensemble une devanture ou construction analogue constituant la façade d'un magasin ou d'un local commercial, celle-ci étant montée dans une ouverture appropriée d'une maçonnerie 2, à l'intérieur de laquelle est préalablement disposée et immobilisée une structure métallique de support 3, comportant notamment des montants allongés, respectivement verticaux 4 et horizontaux 5, ces montants étant très schématiquement illustrés sur la Figure.

La structure de support 3 est prévue pour positionner et porter en façade de la devanture une paroi vitrée 6 qui peut être réalisée, selon les dimensions de celle-ci, sous la forme d'une ou de plusieurs vitres, respectivement 7 et 8, disposées côte à côte et dans le prolongement l'une de l'autre dans le même plan vertical. La structure 3 comporte notamment des cales de mise en place 9 pour la paroi vitrée, celle-ci étant fixée une fois positionnée par tous moyens appropriés, le plus généralement par collage, avec interposition de joints d'étanchéité comme précisé plus loin.

Contre la surface externe des vitres 7 et 8 constituant la paroi, à l'opposé des montants 4 et 5 de la structure de support 3, la devanture comporte enfin des parcloles se présentant sous la forme de baguettes étroites venant couvrir les espaces délimités entre les vitres et/ou les bords périphériques de la structure de support, ces baguettes, respectivement telles que 10 et 11, s'étendant verticalement ou horizontalement selon le cas.

L'invention vise un dispositif de verrouillage des parcloles précitées sur la structure de support qui évite notamment qu'elles puissent être démontées de l'extérieur de la devanture en laissant alors un accès direct aux vitres formant la paroi et, après démontage de ces dernières, à la vitrine qui se trouve ordinairement située derrière cette paroi.

Les Figures 2 et 3 illustrent deux variantes de réalisation de ce dispositif de verrouillage plus particulièrement adapté, pour l'une (Figure 2) à un montant 4 de la structure de support 3 disposé dans un des côtés de la maçonnerie 2 entourant la devanture, pour l'autre (Figure 3) à un montant 4 prévu en partie courante de la paroi vitrée 6, entre deux vitres successives 7 et 8. Sur ces figures, on a repris les mêmes chiffres de référence pour désigner les mêmes éléments de chacune de ces deux variantes, en distinguant seulement les dispositions différentes qu'elles comportent du fait de leur lo-

calisation respective.

Le montant 4 de la structure ainsi associé à une parclose 10 disposée du côté opposé de la paroi vitrée formée une ou les deux vitres 7 et 8 de celle-ci, comporte une paroi latérale 12, une paroi de fond 13 et une paroi frontale 14, comme représenté, la paroi de fond 13 formant un évidement rentrant 15 présentant une portée transversale 16 dans laquelle est ménagée un trou de passage 17 pour une vis de serrage 35 décrite plus en détail ci-après. Dans le cas de la Figure 2, l'évidement 15 est fermé latéralement par un rebord 15a.

La paroi latérale 12 se prolonge pour sa part, en avant de la paroi frontale 14, par des griffes 18 adaptées à l'immobilisation sur le montant de joints d'étanchéité 19, aptes à venir s'appuyer contre les faces des vitres 7 et/ou 8 de la paroi 6 lorsque celle-ci est mise en place dans la structure 3 de la manière déjà indiquée en relation avec la Figure 1.

La paroi frontale 14 du montant 4 comporte par ailleurs, sensiblement en son centre dans le cas de la variante selon la Figure 3, sur un de ses côtés dans le cas de la Figure 2, un prolongement 20, se présentant sous la forme d'un manchon tubulaire 21, délimitant un logement ouvert 22 à son extrémité 23. Un orifice 24 est ménagé dans une membrure transversale 25 prévue à l'intérieur du manchon 21, à distance appropriée vis-à-vis de son extrémité 23, cet orifice permettant le passage de l'extrémité de la vis 35.

La parclose 10 à fixer sur le montant 4 comporte une partie plane 26 dirigée vers les vitres 7 et 8 de la paroi 6 et une paroi externe 27 dont le profil est arrondi, dans les exemples illustrés sur les figures, avec un retour plan 27a dans le cas particulier de la Figure 2.

La partie plane 26 de la parclose 10 comporte des griffes 28, analogues aux griffes 18 du montant 4, et destinées à supporter des joints d'étanchéité 29, propres à venir s'appliquer à l'opposé des joints 19 contre les vitres 7 et/ou 8 une fois l'ensemble définitivement monté.

Cette partie plane 26 comporte en outre une extension 30, orientée en direction du montant 4 à l'opposé de la paroi externe 27 de la parclose, cette extension 30 se présentant à son tour sous la forme d'un manchon tubulaire 31 dont l'extrémité 32 est prévue pour s'engager dans le logement 22 du manchon 20, en réalisant le positionnement relatif de la parclose vis-à-vis du montant 4.

Avantageusement, l'extrémité 32 du manchon 31 comporte en bout une collerette externe 33, apte à venir coopérer avec une nervure en saillie 34 ménagée dans la paroi interne du manchon 20 lorsque l'extension 30 a pénétré dans le logement 22 de ce dernier, la collerette et la nervure s'accrochant mutuellement à la manière d'un clip. De préférence et pour faciliter cet accrochage, l'extrémité 32 du manchon 31 comporte une pluralité de fentes longitudinales (non représentées) lui conférant une relative flexibilité, de telle sorte que la collerette se rétracte légèrement au passage de la nervure 34 avant

de reprendre sa position au-delà de celle-ci.

Le dispositif de verrouillage selon l'invention se complète au moyen de la vis de serrage 35 déjà mentionnée, celle-ci comportant un corps cylindrique 36 prolongé par une extrémité 37 munie d'un filetage dont le pas correspond à celui d'un taraudage 38 prévu à l'intérieur du manchon 31, les diamètres du corps 36 de la vis et de son extrémité 37 étant tels que celle-ci peut librement s'engager à travers les passages 17 et 24 prévus respectivement dans la portée 16 de la paroi de fond 13 d'une part, dans la membrure transversale 25 d'autre part.

La vis 35 comporte, à l'opposé de la partie filetée 37, une tête 39 telle qu'elle puisse venir s'appuyer lorsque la vis est en place contre la portée 16, la commande de la vis en rotation, du fait de la coopération de son extrémité filetée 37 avec le taraudage 38 du manchon 30 de la parclose 10, provoquant le rapprochement de celle-ci vis-à-vis du montant 4 jusqu'à son immobilisation finale où les vitres 7 et/ou 8 sont serrées entre les joints 19 et 29, la parclose étant bloquée en fin de course par la collerette 33 clipsée sur la nervure 34.

Un couvercle 40 peut alors être utilement disposé sur le montant 4 dans l'évidement 15 afin de cacher la tête 39, ce couvercle comportant à son tour une collerette en saillie 41 venant s'engager par simple pression sous une nervure 42 prévue dans cet évidement.

On réalise ainsi un dispositif de verrouillage, notamment pour parclose, sur une structure de support de la paroi vitrée d'une devanture ou analogue qui présente de nombreux avantages, la fixation de la parclose s'effectuant par l'intérieur du magasin, sans aucune prise vers l'extérieur. Le blocage de la parclose est donc particulièrement sûr, les éléments mis en oeuvre permettant un montage (ou démontage par l'intérieur) particulièrement simple. Enfin, la conception du système n'a aucun effet sur l'esthétique propre des parclose, les moyens assurant l'immobilisation de ces dernières étant entièrement contenus dans la structure de support elle-même.

Bien entendu, il va de soi que l'invention ne se limite pas à l'exemple de réalisation plus spécialement décrit ci-dessus, en référence aux dessins annexés ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes conformant aux revendications.

Revendications

1. Dispositif de verrouillage, entre un montant allongé (4) d'une structure porteuse (3) pour une paroi vitrée (6, 7, 8) appliquée contre celle-ci et une parclose (10, 11) en forme générale de baguette s'étendant parallèlement au montant, présentant une partie de préférence plane (26) disposée contre la paroi vitrée en appui sur la face de celle-ci opposée au montant de la structure, la parclose comportant une extension (30) s'étendant perpendiculaire-

ment à sa partie par préférence plane et s'engageant dans une ouverture ménagée dans un logement (22) du montant prévu en regard, où cette extension est, d'une part munie d'un filetage interne (38) avec lequel coopère une vis de serrage (35) dont le corps (36) traverse le fond du logement opposé à son ouverture recevant l'extension de la parclose et dont la tête (39) est en appui sur une portée (16) du montant, de telle sorte que la rotation de la vis provoque le rapprochement de la parclose par rapport au montant jusqu'à leur blocage mutuel de part et d'autre de la paroi vitrée et, d'autre part, présente la forme d'un manchon tubulaire (31), apte à s'engager coaxialement dans le logement (22) du montant (4) présentant le même profil, caractérisé par cette extension comportant à son extrémité (32) pénétrant dans le logement (22) une collerette externe en saillie (33), apte à se fixer à la façon d'un clip sur une nervure en relief (34) prévue dans la paroi interne du logement à la fin de la course de rapprochement de la parclose par rapport au montant (4).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la tête (39) de la vis de serrage (35) est appliquée contre le fond d'un évidement ouvert (15) prévu dans le montant (4), formant la portée d'appui (16) de cette vis, l'évidement comprenant un passage central (17) traversé par le corps (36) de la vis.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'évidement (15) recevant la tête (39) de la vis de serrage (35) est apte à être fermé par un couvercle (40) engagé dans celui-ci, en cachant la tête vis-à-vis de l'extérieur du montant (4).

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la parclose (10) comporte, dans sa partie plane (26), à distance de son extension (30), des joints d'étanchéité (29) montés dans des griffes d'immobilisation (28) délimitées dans les côtés de la parclose (10), ces joints venant s'appliquer sur la surface externe de la paroi vitrée (6, 7, 8).

5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le montant (4) comporte des griffes d'immobilisation (18) similaires pour des joints d'étanchéité homologues (19) appliqués contre la surface interne opposée de la paroi vitrée (6, 7, 8).

6. Devanture pour magasin ou analogue, caractérisée en ce qu'elle comporte une paroi vitrée portée par une structure de support interne et contre laquelle s'appliquent des parclose immobilisées par un dispositif de verrouillage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5.

Patentansprüche

1. Verriegelungsvorrichtung zwischen einem langgestreckten Träger (4) einer Tragestruktur (3) für eine an dieser angeordnete Glaswand (6, 7, 8) und einer ungefähr stabförmigen Leiste (10, 11), die sich parallel zum Träger erstreckt, einen vorzugsweise ebenen Bereich (26) aufweist, der an der Glaswand angeordnet ist und deren dem Träger der Struktur entgegengesetzte Fläche abstützt, wobei die Leiste einen Fortsatz (30) aufweist, der sich rechtwinklig zu ihrem vorzugsweise ebenen Bereich erstreckt und in eine Öffnung eingreift, die in einer zugewandten Aufnahme (22) des Trägers angeordnet ist, wobei der Fortsatz einerseits ein Innengewinde (38) aufweist, mit dem eine Halteschraube (35) zusammenwirkt, deren Körper (36) den Boden der Aufnahme, der entgegengesetzt zu ihrer den Fortsatz der Leiste aufnehmenden Öffnung angeordnet ist, durchläuft, und deren Kopf (39) an einer Auflagefläche (16) des Trägers anliegt, so daß die Drehung der Schraube die Annäherung der Leiste in bezug auf den Träger bewirkt, bis einerseits diese gegenseitig und andererseits die Glaswand blockiert sind, und wobei der Fortsatz andererseits die Gestalt einer rohrförmigen Muffe (31) aufweist, die koaxial in die das gleiche Profil aufweisende Aufnahme (22) des Trägers (4) einzugreifen vermag, dadurch gekennzeichnet, daß der Fortsatz an seinem in die Aufnahme (22) hineinragenden Ende (32) einen äußeren, vorspringenden Kragen (33) aufweist, der in der Art eines Clips an einer erhabenen Rippe (34), die an der Innenwand der Aufnahme am Ende des Annäherungsweges der Leiste in bezug auf den Träger (4) vorgesehen ist, gehalten zu werden vermag.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Kopf (39) der Halteschraube (35) an dem die Auflagefläche (16) für diese Schraube bildenden Boden einer offenen, in dem Träger (4) vorgesehenen Aussparung (15) angeordnet ist, die einen mittigen Durchgang (17) aufweist, den der Körper (36) der Schraube durchläuft.
3. Vorrichtung nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die den Kopf (39) der Halteschraube (35) aufnehmende Aussparung (15) dazu eingerichtet ist, von einer in sie eingreifenden Abdeckung (40) verschlossen zu werden, wodurch der Kopf gegenüber der Außenseite des Trägers (4) verborgen wird.
4. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Leiste (10) an ihrem ebenen Abschnitt (26) mit Abstand von ihrem Fortsatz (30) Dichtungen (29) aufweist, die in von

den Seiten der Leiste (10) begrenzten Haltekrallen (28) angebracht sind und sich an die Außenfläche der Glaswand (6, 7, 8) andrücken.

5. Vorrichtung nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Träger (4) ähnliche Haltekrallen (18) für entsprechende Dichtungen (19) aufweist, die an die entgegengesetzte Innenfläche der Glaswand (6, 7, 8) angedrückt sind.
6. Schaufenster für ein Geschäft oder ähnliches, dadurch gekennzeichnet, daß es eine Glaswand aufweist, die von einer inneren Haltestruktur getragen ist und an die sich von einer Verriegelungsvorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 5 gehaltene Leisten andrücken.

Claims

1. Device providing locking between an elongate upright (4) of a bearing structure (3) for a glazed wall (6, 7, 8) pressed against this bearing structure and a moulding (10, 11) in the overall shape of a strip extending parallel to the upright, exhibiting a preferably flat part (26) arranged against the glazed wall bearing on the opposite face thereof to the upright of the structure, the moulding including an extension (30) extending at right angles to its preferably flat part and engaging in an opening formed in a housing (22) of the upright provided opposite, in which this extension is, on the one hand, provided with an internal thread (38) with which there interacts a clamping screw (35) the body (36) of which passes through the bottom of the housing opposite its opening accommodating the extension of the moulding and the head (39) of which bears on a bearing surface (16) of the upright so that rotating the screw causes the moulding to be drawn closer to the upright until they are mutually immobilized on each side of the glazed wall and, on the other hand, this extension has the form of a tubular sleeve (31) which can be engaged coaxially inside the housing (22) of the upright (4) which have the same profile, characterized by this extension including, at its end (32) which penetrates the housing (22), a projecting external collar (33) which can be fixed like a clip onto a rib (34) which stands proud and is provided in the internal wall of the housing at the end of the travel which draws the moulding and the upright (4) closer together.
2. Device according to Claim 1, characterized in that the head (39) of the clamping screw (35) is pressed against the bottom of an open recess (15) provided in the upright (4), forming the bearing surface (16) for this screw, the recess comprising a central passage (17) through which the body (36) of the screw

passes.

3. Device according to Claim 2, characterized in that the recess (15) accommodating the head (39) of the clamping screw (35) can be closed by a cover (40) engaged therein, concealing the head from the outside of the upright (4). 5
4. Device according to any one of Claims 1 to 3, characterized in that the moulding (10) includes, in its flat part (26) some distance from its extension (30), sealing gaskets (29) mounted in immobilization claws (28) delimited in the sides of the moulding (10), these gaskets being pressed against the external surface of the glazed wall (6, 7, 8). 10 15
5. Device according to Claim 4, characterized in that the upright (4) includes similar immobilization claws (18) for analogous sealing gaskets (19) pressed against the opposite internal surface of the glazed wall (6, 7, 8). 20
6. Shop windows or the like, characterized in that they include a glazed wall borne by an internal support structure and against which there are pressed mouldings which are immobilized by a locking device according to any one of Claims 1 to 5. 25

30

35

40

45

50

55

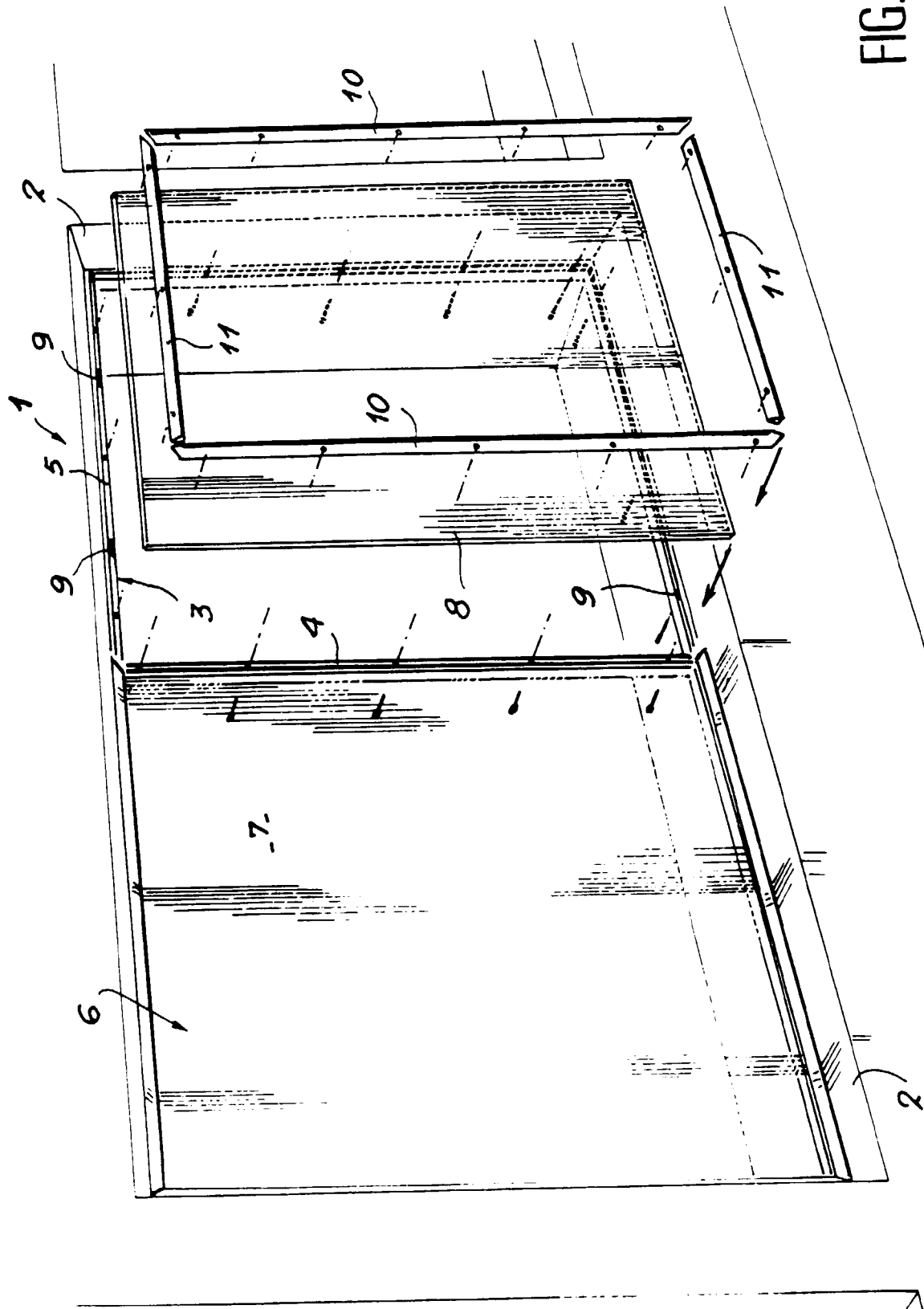


FIG. 1

FIG. 2

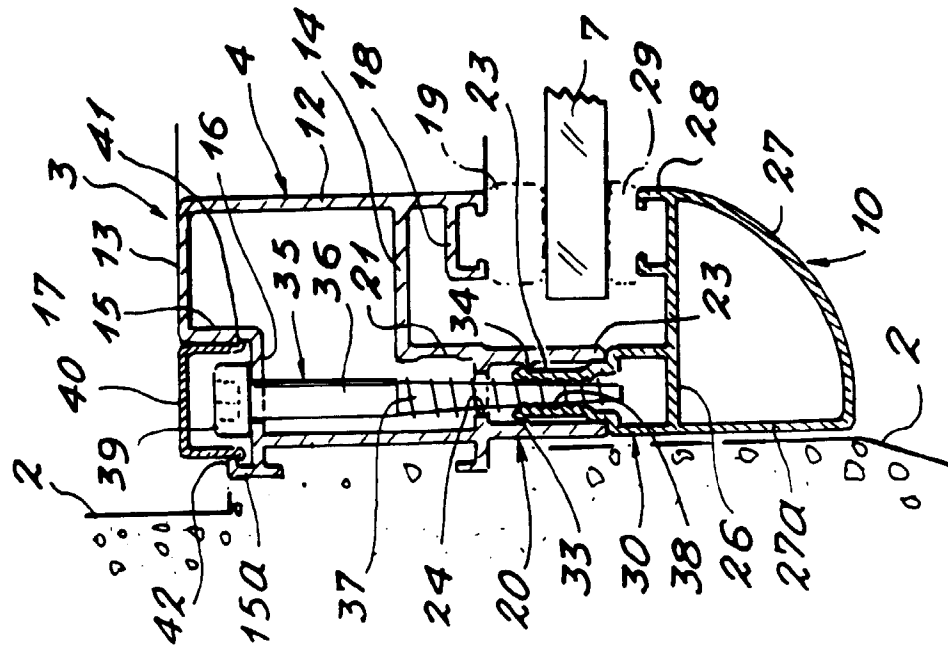


FIG. 3

